(fenêtres sur.Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

VARENNES-VAUZELLES PPDC
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 28/08/2018 à distribuer avant le 01/09/2018

EDITO

UNE PROFESSIONNALITE REMISE EN QUESTION ...

En cette rentrée, les injonctions ministérielles concernant les enseignant.es du premier degré s'intensifient tant sur les contenus que sur les méthodes.
Nos élèves de CP et de CE1 seront soumis à des évaluations standardisées (début CP, milieu CP, début CE1), des évaluations que le Ministère se chargera d'analyser via un logiciel. Ministère qui nous indiquera en retour les compétences à travailler avec nos élèves !
Les directions d'école recevront un guide contenant des "éléments de langage" afin de présenter ces évaluations aux familles… Les enseignant.es de CP ont reçu également en fin d'année dernière des prescriptions via le « guide orange », en particulier pour l'enseignement de la lecture. Les collègues de cycle 3, eux, ont pu prendre connaissance des ajustements des programmes seulement le 2 juillet, à deux jours des vacances...
Mais les prescriptions s'inscrivent également en dehors de la classe. Les animations pédagogiques, reliquat d'une formation initiale exsangue, qui devront être ciblées sur les domaines des mathématiques et du français.
Notre rôle de concepteur est fortement remis en cause. En suivant à la lettre les recommandations ministérielles, les enseignant.es ne deviendraient alors que de simples exécutant.es de « bonnes pratiques » et de « bonnes méthodes ».
Ce n'est pas notre vision du métier au SNUipp-FSU 58.La « confiance dans les enseignants », expression si souvent utilsée par notre ministre, doit se concrétiser dans les actes et non se diluer dans les discours.

BONNE RENTRÉE !

N°240
Juillet-août 2018

Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école, votons !

Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp Fédération Syndicale Unitaire FSU

http://58.snuipp.fr
Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière / métier
P.3 : actu : ce qui attend l'école et ses personnels P.4 : L'équipe du SNUipp-FSU 58 Encarts : bulletin d'adhésion, enveloppe

BRÈVES

Le nombre du mois :

38

Comme le nombre de collègues promus à la Hors-classe au 1er septembre 2018. Enfin, après plusieurs mois d'attente (pour rappel le contingent aurait dû être fixé au 31 mai 2018), 310 collègues sont promus pour l'Académie de Dijon et 38 pour le département.

Une crise de recrutement qui perdure

775 !

C'est le nombre de recrutements non effectués à l'issue du concours 2018 des professeurs des écoles.

Depuis 2013, tous les concours de recrutement de professeurs des écoles ont été marqués par des recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission. Aujourd'hui, il y en a 775 au concours 2018 (contre 569 au concours 2017). En 7 concours, ce sont au total 3567 pertes de recrutement.

Le SNUipp-FSU a alerté dès le début de cette crise sur une situation dramatique et inacceptable, qui conduit à un recours massif à des contractuels sans formation pour pallier le déficit de recrutement et installe la précarité dans nos écoles. Cet état de fait risque d'être renforcé cette année, puisque des académies, non déficitaires et attractives, ont annoncé dès le mois de juin qu'elles auraient recours à des contractuels pour l'année 2018-2019. Comble de l'ironie, ces contractuels seraient recrutés parmi les étudiants ayant échoué au concours 2018 !

MOUVEMENT :

Lors du groupe de travail « ajustement du mouvement » du 27 août, les 20 personnels sans poste ont été affectés.

Des postes restent vacants : Fourchambault Les Chevillettes PRIM 0.75, La Charité/Loire Remparts Elem 1, Nevers Blaise Pascal Prim 0.66, Nevers Albert Camus Prim 0.25, Bona Elem 0.25, La Celle/Loire Prim 0.25, Clamecy Claude Tillier Prim 0.50, Arleuf Prim 0.25, Vandenesse Elem 0.25, Corbigny Prim 0.33, Corbigny Prim 0.17, IME Guipy, Nevers Albert Camus maître G, Nevers Guynemer maître G, Cosne/Loire P et M Curie maître G, Corbigny Prim maître E. L'administration a voulu cette année que tous **les postes TR** soient pourvus. 2 postes TR ont été créés dans le cadre de la carte scolaire à Saint Père et à la Fermeté Prim. Nous ne pouvons que constater que ces mêmes TR seront mobilisés sur les postes vacants pour assurer le service. L'administration évoque la possibilité de recourir à des enseignants contractuels au détriment de recrutements sur la liste complémentaire. Au SNUipp-FSU, cela n'est pas acceptable. Nous avons demandé que **le recrutement se fasse sur la liste complémentaire** afin que ces personnels soient formés et sous statut de fonctionnaire d'Etat.

Plus de Maîtres que de classes : à l'agonie

Retour sur sa mise en place

La loi de refondation de 2013 prévoyait la création de plusieurs milliers de postes de PDM. L'objectif était « de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarisation réussie », en renforçant l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles afin de prévenir, dans un contexte d'enseignement « ordinaire », la difficulté scolaire, et en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. Un dispositif qui s'appuie sur le travail collectif et la capacité des enseignants à interroger leurs pratiques et à les modifier. Des apports à la fois pour les élèves (améliorer le climat de classe, renforcer la capacité d'attention, favoriser l'engagement et la motivation , augmenter le nombre d'interactions, favoriser la réussite et construire une image de soi positive ...) mais aussi pour les équipes enseignantes (dynamiser le travail d'équipe, sortir de l'isolement, réfléchir à plusieurs sur les pratiques de classes et de les faire évoluer, croiser les regards sur les élèves, mettre en place des projets de classe, d'école, de réseau…)

Un dispositif maltraité à l'arrivée de la mesure du dédoublement

Changement de gouvernement, changement de politique éducative, changement de priorité …, la continuité de la loi de refondation n'est pas assurée. Les PDM subissent un coup d'arrêt.

72 % des dispositifs "Plus de maîtres" font ainsi les frais de la mise en place des classes dédoublées au mépris des personnels en poste et du travail collectif initié par les équipes.

Selon notre enquête nationale à l'issue des opérations de carte scolaire, 1196 PDM en éducation prioritaire et 130 hors éducation prioritaire ont été supprimés pour la rentrée 2018 sur les 2826 postes qui subsistaient à la rentrée 2017. Sur les 4000 postes initialement prévus à la rentrée 2017 par le précédent gouvernement ce sont donc seulement 1500 postes qui perdurent… jusqu'à quand ?

Un dispositif au cœur d'une véritable ambition pour l'école

Il reste inacceptable que 20% des élèves sortent de l'école élémentaire en situation de grande difficulté scolaire. Le dispositif « plus de maîtres » en développant le travail collectif permet des situations pédagogiques efficaces Tourner le dos à des dispositifs prometteurs sans en avoir évalué les effets simplement par idéologie, c'est montrer plus de préoccupation pour la chose politique que pour l'intérêt des élèves. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de revendiquer le développement des Plus de Maîtres que de classes.

Guide CP

Quatre notes très prescriptives sont parues au BO en avril 2018 sur l'enseignement de la lecture, la grammaire et le vocabulaire, le calcul et la résolution de problèmes.

Une conception étapiste et mécaniste des apprentissages entrant parfois en contradiction avec les programmes 2015. Le « petit livre orange » supposé servir de référence à l'enseignement de la lecture au CP s'inscrit dans cette même logique. En promouvant une méthode syllabique stricte ou en prônant le recours indispensable à un manuel, il ignore ce qui fait consensus aujourd'hui dans la recherche et ne répond pas à l'enjeu concernant la compréhension, difficulté pointée par les évaluations internationales.

Avec le SNUipp-FSU, renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !

L'apport des neurosciences est instrumentalisé pour servir une politique éducative à grands renforts de communication, appuyée sur une partie de l'opinion conservatrice et destinée à imposer des orientations en trompe l'œil car elles ne répondent pas aux enjeux de la réussite de tous (formation, effectifs de classe, gestes professionnels, moyens en enseignants spécialisés, aides en direction des élèves à besoins spécifiques…). Les circulaires ne permettent pas de faire évoluer les pratiques et les conditions d'exercice et nient l'expertise pédagogique des enseignants.

Le SNUipp-FSU appelle les enseignants-concepteurs à continuer à inscrire leurs pratiques dans le cadre de la loi, en usant de leur liberté pédagogique pour mettre en œuvre les programmes afin d'adapter les apprentissages aux besoins des élèves.

Programmes

Des ajustements des programmes 2015 entrent en vigueur à la rentrée 2018. Le 12 juillet 2018 une large majorité du Conseil Supérieur de l'Éducation a décidé de quitter la salle dénonçant la méthode qui consiste à modifier des programmes pendant les vacances scolaires, tout autant que les contenus qui sonnent le retour des programmes de 2008 rejetés par la communauté éducative et sanctionnés par les dernières évaluations.

Consacrés aux fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. L'Éducation Morale et Civique en fait particulièrement les frais : les compétences ne sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves mais dispensées par un enseignement magistral directif.

Une autre logique s'impose délaissant une démarche pédagogique intégratrice où les compétences sont mises en cohérence dans un projet porteur de sens, au profit d'enseignements segmentés fondés sur l'entraînement de procédures à automatiser.

Des repères annuels produits par la DGESCO sont à venir remettant en cause la progressivité des apprentissages au sein des cycles.

Rendez-vous de carrière : compte-rendu d'appréciations

Le rendez-vous de carrière effectué en 2017-2018 a fait l'objet d'un compte-rendu d'appréciations par l'IEN. Au cours de cette même année scolaire, il a été communiqué à l'enseignant qui a pu formuler des observations (dans un délai de 3 semaines). L'appréciation finale de la « valeur professionnelle » prise par l'IA-DASEN sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire de septembre 2018. Dans un délai de trente jours, le collègue pourra en demander la révision si celle-ci ne lui convient pas par un recours gracieux auprès de l'IA-DASEN. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra alors saisir la CAPD "Recours" à nouveau dans un délai de trente jours. Cette CAPD sur ces demandes de révision devra se tenir préalablement à la CAPD des "promotions à l'avancement différencié" qui doit se dérouler avant la fin du mois de décembre 2018. Pour toutes questions s'adressez aux représentants SNUipp-FSU 58.

AESH

Le recrutement des AESH est modifié : la durée d'expérience requise sur des fonctions d'accompagnement est ramenée de 24 à 9 mois pour les contractuels de droit privé (CUI, PEC). Les candidats justifiant d'un titre ou diplôme au moins de niveau IV (baccalauréat) pourront également postuler. Cela permet d'élargir le vivier tout en augmentant le niveau de recrutement.

La formation d'adaptation à l'emploi est réaffirmée à hauteur d'au moins soixante heures en début de contrat.

CONTRAT AIDÉ : PEC

Les Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été créés en janvier. La base juridique reste celle des CUI-CAE mais est renforcée sur l'accompagnement du salarié vers l'emploi et la formation professionnelle. Les contrats sont de 9 mois minimum. Ils s'adressent aux salariés éloignés de l'emploi avec une attention particulière portée aux travailleurs handicapés, aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux jeunes. Dans l'Education Nationale, ce contrat sera réservé à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

L'équipe départementale en action:

Le SNU 58 auprès des étudiants et des stagiaires:
Karen vous attend **les lundis midis au foyer de l'ESPE** pour échanger sur le métier, la carrière et toutes vos inquiétudes. N'hésitez pas à lui poser n'importe quelle question!
Cette année, l'équipe Néo s'agrandit avec Jessica Titoulet et Léa Bouysse que vous pourrez rencontrer dans les écoles et qui sont nos relais. Alexandre Piquois, en décharge les vendredis, viendra vous voir dans vos écoles.

Tournées d'école, Midi du SNU…
L'équipe du SNUipp—FSU 58 se déplace auprès des collègues. Si vous voulez nous rencontrer, échanger sur le métier, la carrière, vos droits, **n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 03 86 36 94 46, par mail snu58@snuipp.fr, sur les réseaux sociaux**.

Dates à retenir :
Lundi 1er octobre : RIS « Carrière, droits des personnels »
Jeudi 11 octobre : Stage « AVS, enseignant.e.s et inclusion scolaire »
Du 19 au 21 octobre : Université d'Automne à Port-Leucate
Mercredi 14 novembre : RIS « Direction d'école »
Mardi 20 novembre : Forum maternelle avec un stage syndical

Le bureau du SNUipp—FSU 58 :

Secrétaire départementale
Coralyse Mazzotti
ASH
AESH / AVS
Carrière
Site internet / bulletin

Secrétaire adjoint
Jimmy Derouault
CHSCT

Secrétaire adjoint
Emmanuel Loctin
CHSCT
Carte scolaire

Secrétaire adjointe
Pascale Bertin
Carte scolaire
Formation
Relations avec la FSU

Secrétaire adjoint
Alexandre Piquois
Carrière
Début de carrière
Action sociale
Formation

Secrétaire adjointe
Ghislaine Berlande
Formation
Trésorerie
Carrière

Secrétaire adjointe
Karen Gauchot
Carte scolaire
Début de carrière

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)
Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.
Tél. : **03 86 36 94 46** Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : **snu58@snuipp.fr**
Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0321 S 06536 Mensuel
N°CPPAP : 0321 S 06536